



Chers Parents,

Afin de vous permettre de vous organiser pour la rentrée prochaine (24/08/26), je vous apporte quelques renseignements très utiles.

PERSONNEL ENSEIGNANT.

Classe 1A (accueil-première maternelle) : enfants nés en 2023&2024, **Melle Sylvie CARDON**

Classe 1B (première maternelle) : enfants nés en 2023, **Melle Audrey SCHLOREMBERG** à mi-temps

Classe 2 (deuxième) : enfants nés en 2021, **Mme Muriel HENIN**

Classe 3 (troisième) : enfants nés en 2020, **Mme Anick HERMAN**.

Le cours de psychomotricité sera donné par Monsieur **DROPSY** et Monsieur **GRANDJEAN Steven**

Madame **NOTTET Marie** (puéricultrice) sera présente également dans la classe de Madame **CARDON**.

Madame Audrey Schloreberg remplacera à raison d'une journée par semaine madame Anick (le lundi) et madame Sylvie (le mardi), elle dédoublera les M1 le mercredi, jeudi et vendredi. Madame Muriel (le jeudi) sera remplacée par Madame Carolina.

Des changements dans l'organisation des classes pourront s'effectuer après le 01 octobre, en fonction de la population scolaire et durant l'année.

HORAIRE.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- matin de 08h45 à 11h55
- après-midi de 12h55 à 15h25.

Mercredi de 08h45 à 11h30.

Dans l'intérêt de votre enfant et pour le bon déroulement du travail en classe (mise en place des ateliers pour les apprentissages plus rapide), **il est souhaitable que chacun respecte l'horaire ci-dessus les retardataires pénalisent toute la classe**. Nous vous remercions pour votre compréhension.

ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE (garderie).

Je ne suis plus en possession des documents, l'accueil prendra directement contact avec vous par mail car maintenant vous devrez prévenir de la venue de votre enfant via une application. Si vous devez faire appel à leurs services merci de prendre contact avec eux directement (laetitia.jeanty@florenville.be ou Laetitia Jeanty au **061/32.51.63**).

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR.

Le règlement d'ordre intérieur est un document très important.

Cette année encore, il a été retravaillé sur le modèle de celui de notre pouvoir organisateur. Il ne sera plus distribué car il comporte un très grand nombre de pages. Vous y retrouverez des spécificités liées à l'établissement mais également un très grand nombre de généralités. Il sera accessible en scannant le QR code qui se trouve dans la pochette de communications de votre enfant.

PRIX DES REPAS.

Malheureusement les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement font que nous ne pouvons plus pratiquer la gratuité de ceux-ci. Cependant nous avons décidé de continuer de travailler avec des produits provenant des circuits courts. Le prix des repas est fixé à 2.5€ en maternelle et 3€ en primaire.

En pratique pour les paiements :

- Début d'année scolaire vous recevrez un ordre de virement sur lequel va figurer une communication structurée attribuée à votre enfant pour toute sa scolarité (3 enfants = 3 communications différentes) que vous devrez renseigner dans tous vos virements (pour les paiements des repas, pour les autres activités il y aura une autre communication). De cette manière votre enfant dispose d'une tirelire virtuelle que vous devez alimenter régulièrement et dans laquelle nous venons puiser au fur et à mesure des repas consommés.
- Les repas doivent être payés au début du mois pour le mois à venir. Fin du mois vous recevrez votre solde (positif ou négatif) par un mail qui sera automatiquement généré par le programme.
- ATTENTION si vous cumulez un retard d'une semaine (soit 12€ en primaire et 10€ en maternel) le programme bloquera votre enfant et nous ne pourrons pas l'inscrire au repas chaud, vous devrez lui fournir son pique-nique le temps de régulariser la situation.

Un repas chaud sera déjà disponible dès le premier jour d'école (spaghetti bolo).

Le potage et la collation de l'après-midi sont offerts à tous les enfants.

Les menus sont distribués en début de mois pour le mois à venir.

Les enfants mangeront à partir de 11h55.

RENCONTRES PARENTS ENSEIGNANTS.

Madame CARDON Sylvie et madame HENIN Muriel et madame SCHLOREMBERG Audrey, vous recevront chacune dans leur classe, le lundi 24 août à 15h45 pour vous informer sur le fonctionnement de leur classe et les objectifs poursuivis durant l'année scolaire.

Mme Anick HERMAN souhaite vous proposer des réunions de parents aux mêmes dates que le primaire le mardi 25/08/2026 à 15h45 tous ensembles pour vous informer de son fonctionnement en classe.

Elle vous recevra également individuellement le mardi 12 janvier 2027 et le mardi 29 juin, afin de vous informer sur le travail de votre enfant.

Afin que ces rencontres puissent se passer dans le calme merci de venir sans vos enfants (trop de tentations de toucher à tout dans la classe).

Pour ma part, je vous rencontrerais le lundi 24 août vers 9h15 pour répondre à vos questions et vous informer sur l'organisation de l'école. Je reste à votre disposition tous les jours.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer.

PSYCHOMOTRICITE.

Les enfants auront psychomotricité le vendredi durant deux périodes. Pouvez-vous veiller à mettre une tenue vestimentaire adaptée (jogging, privilégier les chaussures à scratch, ...) et éviter les grosses bottines à lacets, les robes de « Princesse »...

OBLIGATION SCOLAIRE.

Depuis le 01 septembre 2020 l'école est devenue obligatoire pour les enfants qui sont inscrits en **troisième maternelle** au même titre que les primaires. Toutes les absences devront être justifiées au moyen d'un document qui vous sera remis en début d'année à remettre à l'enseignante dès le retour de l'enfant en classe. Tous les justificatifs peuvent également mettre transmis par mail à l'adresse « ecoledumiroir6820@gmail.com ».

Après 3 jours d'absence celle-ci ne peut être justifiée que par un certificat médical.

A partir de cette année les registres de présences se feront en ligne (numérisés). Ils doivent être complétés pour 9h15 au plus tard et 14h00. Donc si vous arrivez avec plus de 30 minutes de retard il faudra également fournir un justificatif. Après un temps très court le registre ne peut plus être modifié donc si vous n'avez pas remis le justificatif votre enfant sera en absence injustifiée.

**APRES 9 DEMI JOURNEES INJUSTIFIEES UN SIGNALEMENT SE FERA AUTOMATIQUEMENT (je ne sais plus faire comme les années précédentes) AUPRES DE L'ADMINISTRATION
ATTENTION**

COMMUNICATIONS.

Elles se feront sur papier et par mail. Tous les débuts de mois un document intitulé « dates et infos en vrac » sera distribué à l'ainé de famille. La feuille des menus du mois à venir sera distribuée à chaque enfant. Les enseignantes tiendront à votre disposition une farde de communication dans laquelle un exemplaire de chaque document distribué sera placé.

Une seule copie papier sera distribuée par famille (toujours à l'ainé).

SURVEILLANCES.

Veuillez trouver ci-dessous l'horaire des surveillances :

- 08h30 – 08h45 : surveillance organisée par l'école (gratuite)
- 15h25 – 15h40 : surveillance organisée par l'école, sortie rue du Miroir (gratuite)

Dans un souci de sécurité, la grille rue de Williers restera fermée. Les entrées et sorties se feront exclusivement par la grille du Miroir, merci d'utiliser le parking.

SORTIE DES CLASSES.

Pour éviter d'augmenter encore le nombre d'enfants à la grille par sécurité, nous vous invitons à venir le chercher devant sa classe à 15h25.

FORMATION DES ENSEIGNANTS.

Conformément à l'application du décret du 13 juillet 1998, les enfants seront mis en congé lors des journées de formation (elles sont encore à définir) que les enseignants doivent suivre. Deux journées pédagogiques sont prévues : le **jeudi 10 septembre 2026 et le vendredi 09 octobre 2026**. Vous serez informés des autres dates dès que j'en aurai eu connaissance.

CONGES

Rentrée scolaire	Lundi 24 août 2026
Fête de la communauté française	Dimanche 27 septembre 2026
Vacances d'automne	Du lundi 19 octobre au dimanche 01 novembre 2026
Commémoration du 11 novembre	Mercredi 11 novembre 2026
Vacances d'hiver	Du lundi 21 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
Congé de détente	Du lundi 22 février 2027 au dimanche 7 mars 2027
Lundi de Pâques	Lundi 29 mars 2027
Vacances de printemps	Du lundi 26 avril au dimanche 9 mai 2027
Ascension	Jeudi 6 mai 2027
Pentecôte	Lundi 17 mai 2027
Les vacances d'été débutent le	Vendredi 02 juillet 2027

COORDONNEES DE L'ECOLE.

Ecole du Miroir de la FWB

Rue du Miroir, 7

6820 FLORENVILLE

Site internet : www.ecoledumiroir.eu

Email : ecoledumiroir6820@gmail.com

Tél : 061/311271 - GSM /0479/637124

Vous pouvez également nous suivre sur la page FB « école du Miroir ».

L'équipe éducative vous remercie pour la confiance accordée afin de commencer ou de continuer la scolarité de votre (vos) enfant(s).

L'AMICALE DES PARENTS

L'Amicale œuvre entre autres pour vous réduire les frais liés à la scolarisation des enfants comme les sorties culturelles, les journées d'excursion, la piscine, les classes de découvertes...en organisant quelques manifestations durant l'année scolaire.

Comme tous les ans l'Amicale a besoin de vous, pas seulement de votre aide « physique » mais aussi pour injecter de nouvelles idées.

Une première réunion se déroulera le mardi 01 septembre 2026 à 18h00 pour établir le calendrier des manifestations. Cette réunion est ouverte à tous les parents qui souhaitent s'investir dans l'amicale.

